

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2025

COMMUNE DE SAINT-IMOGES

La réunion a débuté le 3 février 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame BENOIT Caroline.

Membres présents : Madame BENOIT Caroline ; Madame BRABANT Marie-Odile ; Monsieur CERIANI Michael ; Monsieur CHAPLART Roland ; Madame COSSIEZ Anne ; Madame CREMONT Danielle ; Monsieur FRANCOIS Grégory ; Monsieur LAUDY Aurélien

Membres absents représentés :

Monsieur ITASSE Thierry Pouvoir donné à Mme BENOIT Caroline
Madame POURE Sandrine Pouvoir donné à Mme BRABANT Marie-Odile

Membres absents : -

Secrétaire de séance : Madame CREMONT Danielle

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Le PV du 02 décembre 2024 est validé à 10 voix pour.

2025_1 - Convention fourrière

Le Maire rappelle qu'en vertu de la réglementation en vigueur (article 213 du code rural), tout chien ou chat errant doit être capturé et conduit en fourrière (*Etablissement de Transit d'Animaux*), et toute municipalité doit faire procéder de manière effective à la capture des chiens et chats errants.

Afin d'assurer le service de fourrière sans capture, le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE de reconduire le principe de conventionnement avec l'A.I.M.A.A. (Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux), Refuge d'Epernay, moyennant une adhésion annuelle de 0.40 € par habitant, soit 120.00 € pour l'année ; AUTORISE le Maire à signer ladite convention qui est conclue pour l'année 2025 ; IMPUTE la dépense à l'article 6281.

2025_2 - Création de poste de rédacteur

Après en avoir délibéré, le Conseil MUNICIPAL décide de créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Secrétaire Général de Mairie à temps non complet à raison de 6.15/35ème, à compter du 3 février 2025, suite à l'obtention de l'examen correspondant par la secrétaire de mairie, Mme Delor.

La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Questions diverses

Le repas des anciens aura lieu le 6 avril 2025

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.